

CARAT GARANTI 5

Une exposition aux marchés maîtrisée,
pour un investissement en toute sérénité
à l'échéance

De nombreux investisseurs sont à la recherche de solutions d'investissement intégralement garanties en capital, dont l'objectif serait de profiter pleinement du potentiel des marchés actions lorsqu'ils sont haussiers et de se protéger en investissant sur le monétaire lorsque ces derniers baissent.

Carat Garanti 5 répond à ces attentes en offrant à l'échéance des 8 ans et en toute sérénité, une exposition de 100 % à une Stratégie de gestion dynamique s'appuyant sur un moteur de performance prestigieux : la gestion QuAM 15.

- Obligation de droit français émise par Société Générale Option Europe
- Négociée sur le marché réglementé de la Bourse du Luxembourg
- Indexée sur la Stratégie QuAM Dynamique 15

 Primonial 



1 Le moteur de performance : la gestion QuAM 15

Objectif : adaptabilité et contrôle du risque

La gestion QuAM 15 poursuit des objectifs clairs et transparents

- Cibler une **performance significative** sur un horizon raisonnable
- Donner priorité au **contrôle du risque**
- **Adapter dynamiquement le portefeuille** à l'environnement de marché

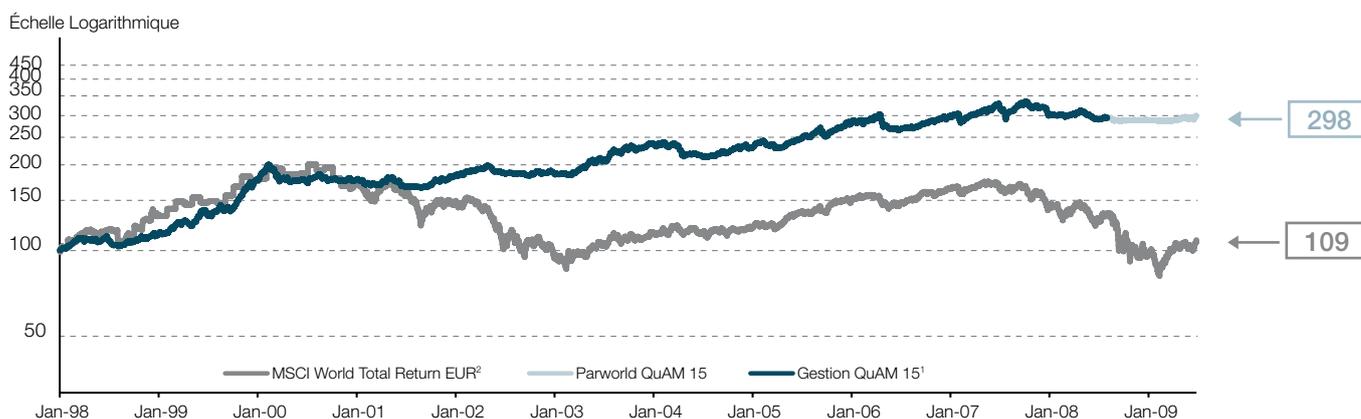
Mode de gestion quantitatif : objectivité et discipline

L'expérience acquise sur les marchés de capitaux depuis plus de 20 ans a permis de mettre en place **un modèle de gestion qui a prouvé sa robustesse** ces 10 dernières années : la méthode **QuAM**.

Les principaux piliers de la méthode QuAM sont les suivants :

- **absence d'émotivité** dans la prise de décisions,
- **systématicité** et **discipline** dans le processus d'investissement,
- **capacité décisionnelle** (acheter et vendre),
- **dynamisme** de la gestion par une flexibilité totale dans chaque classe d'actifs.

Historique de performance de la gestion QuAM 15¹ et de l'indice MSCI World Total Return EUR²



Source : ETS / CTBR / BNP PAM, du 28 janvier 1998 au 23 juillet 2009

La gestion QuAM 15 a démontré historiquement¹ sa robustesse et sa capacité à :

- **valoriser le portefeuille dans les tendances établies à la hausse**, en investissant sur les marchés les plus favorables,
- **protéger le portefeuille dans les tendances établies à la baisse**, en sortant des marchés actions et en se concentrant sur des investissements obligataires ou monétaires.

Les performances passées (ou leurs simulations) ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

(1) Les données de performance de la gestion QuAM 15 présentées sur le graphique ci-dessus sont indicatives et résultent de simulations de performances passées. Ces rendements hypothétiques de la gestion QuAM 15 auraient été obtenus sur la même période avec la stratégie d'investissement considérée dans le compartiment et sont nets de frais de gestion. Ces performances ont trait aux années passées et ne constituent pas un indicateur fiable des performances futures.

(2) Pour la partie manquante de son historique entre le 01/01/98 et le 01/01/99, l'indice MSCI World Total Return EUR a été remplacé par l'indice MSCI World Total Return USD ajusté de la couverture de change USD/EUR.

2 Le pilotage dynamique de votre investissement : la Stratégie QuAM Dynamique 15

La **Stratégie QuAM Dynamique 15**, calculée par Standard & Poor's¹ (information plus complète sur la Stratégie : accessible sur le site de Standard & Poor's ou sur simple demande auprès de la Société Générale, en tant que sponsor de la Stratégie), vise à optimiser les performances de la gestion QuAM 15 au travers d'une gestion dynamique fondée sur le contrôle du niveau de risque (volatilité). Dans le cadre de Carat Garanti 5, la gestion QuAM 15 est opérée au sein du compartiment Parworld QuAM 15, part F de la Sicav luxembourgeoise Parworld.

Objectif : un niveau de risque maîtrisé

- Dans un contexte actuel où la volatilité rencontrée sur les marchés actions est très forte, la Stratégie QuAM Dynamique 15 place son objectif de risque maximal à 12 %.

- Chaque jour, la Stratégie QuAM Dynamique 15 analyse la volatilité² du compartiment Parworld QuAM 15, part F et détermine son niveau d'investissement sur les fonds.

Qu'est-ce que la volatilité ?

La volatilité reflète la propension d'un actif à évoluer plus ou moins fortement (à la hausse ou à la baisse).

La volatilité historique d'un actif permet ainsi de mesurer son risque.

Une gestion prudente en cas de risque...

En cas de risque avéré (volatilité au-delà de 12 %), la Stratégie QuAM Dynamique 15 va **réduire son investissement** sur le compartiment Parworld QuAM 15, part F, au profit de supports sécurisés³ **durant cette période risquée**.

... et opportuniste en cas de faible volatilité

En cas de risque faible (volatilité inférieure à 12 %), la Stratégie QuAM Dynamique 15 va **investir davantage** sur le compartiment Parworld QuAM 15, part F, jusqu'à **doubler³ le montant de votre investissement initial**.



A terme : 100 % de la performance positive de la Stratégie QuAM Dynamique 15

A l'échéance des 8 ans, on calcule la performance depuis l'origine de la Stratégie QuAM Dynamique 15. Si cette performance est négative, elle sera alors retenue à 0 %. L'investisseur reçoit ainsi à l'échéance en plus de son capital initial⁵ investi, **100 % de la performance positive de la Stratégie QuAM Dynamique 15**.

La performance de la Stratégie QuAM Dynamique 15 est considérée nette d'un dividende synthétique de 2,5 %.

3 Une garantie en capital de 100 % à l'échéance des 8 ans

Carat Garanti 5 est une solution d'investissement dont le **capital est garanti à hauteur de 100 %** à l'échéance⁵. Ainsi, quelles que soient les performances de la Stratégie QuAM Dynamique 15, l'investisseur a la certitude de recevoir au minimum à l'échéance 100 % du capital qu'il a investi.

(1) La Stratégie est calculée hors dividendes.

(2) L'exposition est calculée quotidiennement à partir de la volatilité historique 2 mois du compartiment Parworld QuAM 15, part F, observée sur les 50 derniers jours.

(3) La rémunération (ou emprunt le cas échéant) sur des instruments monétaires correspond au taux Euribor 1 mois constant (+/- 10 bps).

(4) Les données chiffrées utilisées dans cet exemple n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale de la part de Société Générale.

(5) Hors fiscalité applicable et/ou frais liés au cadre d'investissement.

Carat Garanti 5

1 La gestion QuAM 15 comme moteur de performance

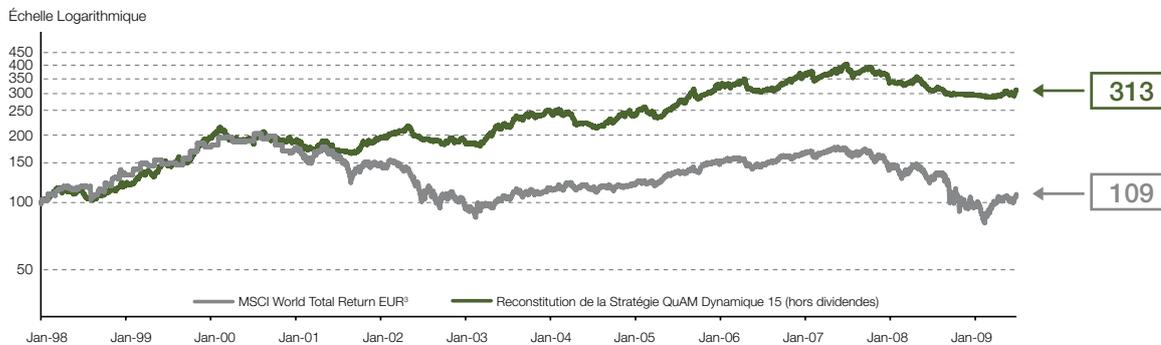
2 Le pilotage dynamique de l'investissement

3 Une garantie en capital de 100 % à l'échéance des 8 ans¹



Des résultats significatifs²

La Stratégie QuAM Dynamique 15 et l'indice MSCI World Total Return EUR³



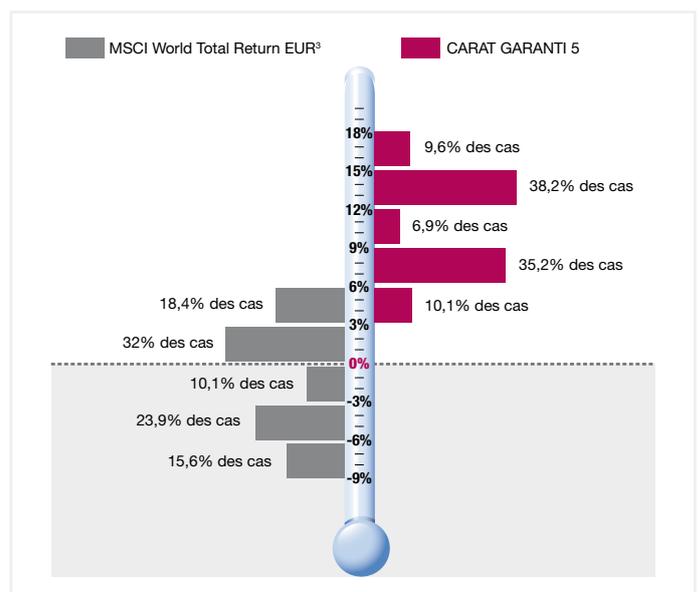
Source : Société Générale et Primonial FundQuest, du 28 janvier 1998 au 23 juillet 2009

La gestion dynamique de la Stratégie ainsi reconstituée sur le compartiment Parworld QuAM 15, part F a démontré **sa capacité à augmenter son niveau d'investissement dans les périodes de valorisation du fonds**. Elle a également été en mesure de **réajuster son niveau d'investissement durant les phases de volatilité plus élevée du fonds**.

Période	Taux de Rendement Annuel MSCI World Total Return EUR ³	Taux de Rendement Annuel simulé Carat Garanti 5
Jan. 1998 - Juillet 2009		
Minimum	-8,2 %	5,3 %
Moyenne	-1,0 %	10,5 %
Maximum	5,5 %	16,1 %

Ces simulations sont le résultat d'estimations de la Société Générale à un moment donné, sur la base de paramètres sélectionnés par la Société Générale, de conditions de marché à ce moment donné et de données historiques qui ne constituent pas un indicateur fiable des performances futures. En conséquence, les chiffres et les prix indiqués dans ce document n'ont qu'une valeur indicative et ne sauraient constituer en aucune manière une offre ferme et définitive.

Répartition des Taux de Rendement Annuel²



Dans plus de 89% des cas, le Taux de Rendement Annuel de Carat Garanti 5 aurait été supérieur à 6 %.

Dans 100 % des cas, le Taux de Rendement Annuel de Carat Garanti 5 aurait été supérieur ou égal à 5,3 %.

(1) Hors fiscalité applicable et/ou frais liés au cadre d'investissement.

(2) 909 tests ont été réalisés sur des placements semblables à Carat Garanti 5 (même durée, même stratégie, même formule de remboursement). Les historiques de cours ont été relevés chaque jour entre le 28 janvier 1998 et le 23 juillet 2009. Du 28 janvier 1998 au 29 août 2008, la Stratégie QuAM Dynamique 15 a été reconstituée à partir de performances basées sur celles de la gestion QuAM 15 (Cf. renvoi (1) de la section «Le moteur de performance : la gestion QuAM 15») ajustées pour être en conformité avec les conditions du compartiment Parworld QuAM 15, part F.

(3) Pour la partie manquante de son historique entre le 01/01/98 et le 01/01/99, l'indice MSCI World Total Return EUR a été remplacé par l'indice MSCI World Total Return USD ajusté de la couverture de change USD/EUR.

Carat Garanti 5, en bref

- ✓ La méthode de gestion quantitative **QuAM**¹.
- ✓ Une **garantie de 100 % du capital**² à l'échéance, quelles que soient les performances de la Stratégie QuAM Dynamique 15.
- ✓ Une **indexation de 100 % à l'échéance** sur la performance finale positive de la Stratégie QuAM Dynamique 15.
- ✓ Une gestion dynamique sécurisante, dont l'objectif est **d'amplifier les performances** du compartiment Parworld QuAM 15, part F quand celui-ci **présente une volatilité faible**, et de **se protéger** lorsque **la volatilité devient trop élevée**.
- ✓ La **combinaison de multiples expertises** offrant à l'investisseur une **solution d'investissement innovante et sécurisée**.

Avantages

- L'obligation de droit français bénéficie notamment d'un mécanisme d'ajustement systématique permettant de réduire progressivement l'exposition au compartiment Parworld QuAM 15, part F en cas de hausse de la volatilité de celui-ci, ou au contraire de l'augmenter en cas de baisse de la volatilité. Ainsi, l'obligation bénéficierait d'une forte exposition à la hausse du compartiment Parworld QuAM 15, part F dans un contexte de faible volatilité, tout en se protégeant en réduisant l'exposition, en cas de forte volatilité.
- L'investisseur bénéficie à l'échéance d'une indexation de 100 % sur la performance depuis l'origine de la Stratégie QuAM Dynamique 15.
- L'investissement initial est intégralement garanti en capital à l'échéance des 8 ans.
- Le processus de Gestion QuAM 15 se fonde sur un procédé mathématique, 100 % quantitatif, mis en oeuvre avec discipline. Il permet d'investir sur les grandes classes d'actifs (actions, obligations, instruments du marché monétaire) avec une flexibilité totale.

Inconvénients

- Lors de variations brutales de la volatilité des marchés, le mécanisme de pilotage de la volatilité induira un ajustement éventuellement retardé.
- Le niveau d'exposition au compartiment Parworld QuAM 15, part F n'est pas figé et dépend du niveau de volatilité du même compartiment. Ainsi, l'obligation ne bénéficiera pas pleinement de l'augmentation des performances du compartiment Parworld QuAM 15, part F dans le cas où la volatilité de ce compartiment augmenterait. L'obligation porterait donc un coût d'opportunité. Dans le cas où, au contraire, le niveau d'exposition au compartiment Parworld QuAM 15, part F est supérieur à 100 %, la sensibilité de la valeur liquidative de l'obligation à une baisse du compartiment est forte.
- La valeur finale de remboursement dépend notamment de la performance finale de la Stratégie QuAM Dynamique 15 considérée nette d'un dividende synthétique de 2,5 %.
- Le processus de gestion repose sur l'élaboration d'un modèle systématique permettant d'identifier des signaux sur la base de résultats statistiques passés. Il existe un risque que le modèle ne soit pas efficient, rien ne garantissant que les situations de marché passées se reproduisent à l'avenir.

La combinaison de plusieurs expertises

SG CIB



La plate-forme Dérivés Actions de Société Générale Corporate & Investment Banking (SG CIB) est reconnue comme le leader du marché dans le monde. Depuis 2005, SG CIB a été primée «Equity Derivatives House of the Year» à 10 reprises par les publications faisant référence dans l'industrie.

La Compagnie Benjamin de Rothschild



La Compagnie Benjamin de Rothschild (CTBR) est une société du groupe LCF Rothschild. CTBR est spécialiste de la gestion du risque et a développé une activité de gestion quantitative en partenariat avec ETS.

CTBR exerce un rôle de conseil auprès du gestionnaire du compartiment Parworld QuAM 15, part F.

Expert Timing Systems International



Expert Timing Systems (ETS) est le concepteur de la méthode quantitative de la gestion QuAM. ETS conseille plus de 7 milliards d'euros de fonds, pour une clientèle institutionnelle.

(1) Les données de performance de la gestion QuAM 15 présentées dans cette brochure sont indicatives et résultent de simulations de performances passées. Ces rendements hypothétiques de la gestion QuAM 15 auraient été obtenus sur la même période avec la stratégie d'investissement considérée dans le compartiment et sont nets de frais de gestion. Ces performances ont trait aux années passées et ne constituent pas un indicateur fiable des performances futures.

(2) Hors fiscalité applicable et/ou frais liés au cadre d'investissement.

Fiche technique de Carat Garanti 5

Type

Obligation de droit français

Émetteur

SG Option Europe
(filiale à 100 % de la Société Générale)

Garant

Société Générale
(Moody's Aa2, Standard & Poor's A+)

Devise

Euro

Cotation

Bourse de Luxembourg

Période de souscription

Du 01/09/09 au 21/12/09, le prix d'offre progressera régulièrement selon un taux annuel de 0,45% net prorata temporis pour atteindre 1 000 € le 21/12/09. Les ordres devront être transmis avant le 17/12/09 à 17h00 (heure de Paris).

Valeur Nominale

1 000 Euros (le 21/12/09)

Prix d'émission le 01/09/09

998,6 €

Date d'échéance

21/12/17

Garantie en capital

100 % capital garanti à l'échéance¹

Sous-jacent

Stratégie QuAM Dynamique 15

Marché secondaire

Liquidité quotidienne avec une fourchette achat / vente de 1 % dans des conditions normales de marché

Règlement / Livraison

Euroclear France

Commission de souscription / Rachat

Néant / Néant

Code ISIN

FR0010789040

Cadre de distribution

Assurance-vie, comptes titres

Information importante

L'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable et/ ou frais liés au cadre d'investissement. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur.

Lorsque l'instrument financier décrit dans ce document (ci-après l'«Instrument Financier») est proposé dans le cadre du contrat d'assurance vie (ci-après le «Contrat d'Assurance Vie»), l'Instrument Financier est un actif représentatif de l'une des unités de compte de ce contrat. Cette brochure ne constitue pas une offre d'adhésion au Contrat d'Assurance Vie. Les conditions d'adhésion à ce contrat et de fonctionnement de l'unité de compte sont détaillées dans les conditions générales valant note d'information.

Avant tout investissement dans le produit, vous devez procéder, sans vous fonder exclusivement sur les informations qui vous ont été fournies, à votre propre analyse des avantages et des risques du produit du point de vue juridique, fiscal et comptable, en consultant si vous le jugez nécessaire, vos propres conseils en la matière ou tous autres professionnels compétents. Sous réserve du respect des obligations que la loi met à sa charge, Société Générale et Patrimoine Management & Associés ne pourront être tenus responsables des conséquences financières ou de quelque nature que ce soit résultant de l'investissement dans le produit. Il est recommandé aux investisseurs de se reporter à la rubrique «facteurs de risques» du Prospectus. La documentation relative au produit prévoira des modalités d'ajustement ou de substitution afin de prendre en compte les conséquences sur le produit de certains événements extraordinaires pouvant affecter le ou les sous-jacents du produit ou, le cas échéant, la fin anticipée du produit. Le présent document ne constitue pas une offre de titres aux Etats-Unis et les titres ne sont pas enregistrés en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le «Securities Act»). Les titres ne peuvent être ni offerts ni cédés aux Etats-Unis sans avoir été préalablement enregistrés ou exemptés d'enregistrement en vertu du Securities Act. Conformément à la Regulation S promulguée en application du Securities Act (la «Regulation S»), les titres sont/seront offerts exclusivement en dehors des Etats-Unis à un groupe déterminé d'investisseurs dans le cadre de transactions «offshore» («Offshore transactions») avec des «Non US Persons» (tels que ces termes sont définis dans la Regulation S). Les titres ne peuvent être offerts à nouveau et revendus qu'à des «Non US Persons» dans le cadre d'«Offshore transactions» conformément aux dispositions de la Regulation S relatives à la revente de titres. Nul n'est obligé ou n'a l'intention de procéder à l'enregistrement des titres en application du Securities Act ou de la réglementation financière de l'un des Etats des Etats-Unis.

Le présent document est un document à caractère commercial et non un document à caractère réglementaire. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que, d'ici à l'échéance, le prix du produit pourra connaître une volatilité importante en raison de l'évolution des paramètres de marché et plus particulièrement de l'évolution du cours du sous-jacent et des taux d'intérêts. Les gains éventuels peuvent également être réduits par l'effet de commissions, redevances ou autres charges supportées par l'investisseur. Le produit bénéficie d'une garantie de la part de Société Générale. A ce titre, le paiement à la date d'exigibilité de toutes sommes dues au titre du produit est garanti par Société Générale, selon les termes prévus par un acte de garantie disponible auprès de Société Générale sur simple demande. Dans ce cas, l'investisseur supporte in fine un risque de crédit sur Société Générale.

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence des informations fournies ne sont pas garanties bien que ces informations aient été établies à partir de sources sérieuses, réputées fiables. Les éléments du présent document sont fournis sur la base des données de marché constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier. Pour certains produits bénéficiant d'une protection ou d'une garantie du capital, une telle protection ou garantie du capital est uniquement assurée à la Date d'Echéance. Le prix du produit peut donc, pendant la durée de vie de ce dernier, être inférieur à cette protection ou garantie du capital. De plus, l'attention des investisseurs est attirée sur le fait que cette protection ou garantie du capital suppose que l'émetteur du produit (l'«Emetteur»), son garant (le «Garant») et/ou leurs filiales concluent des opérations de couverture qui peuvent impacter la liquidité du produit et dont le coût peut avoir un effet sur le prix de marché du produit. Ainsi le prix de marché et la liquidité du produit peuvent être différents du prix et de la liquidité du (ou de leurs) sous-jacent(s). L'Émetteur, le Garant et/ou leurs filiales ne sont aucunement responsables de telles conséquences et de leur impact sur l'investissement. Remarque sur la valorisation du produit en cours de vie : l'investisseur doit être conscient que le prix du produit peut, pendant la durée de vie de ce dernier, être inférieur au montant du capital garanti ou protégé. En dehors des cas où Société Générale s'engage à assurer un marché secondaire sur le produit, il n'existe pas de marché liquide sur lequel le produit peut être facilement négocié, ce qui peut avoir un impact négatif non négligeable sur le prix auquel le produit pourra être revendu.

Le support Carat Garanti 5 décrit dans le présent document fait l'objet d'un Programme de Dette approuvé par la Commission de Contrôle du Secteur Financier du Luxembourg comme étant conforme à la directive 2003/71/EC en date du 28 avril 2009. Le Prospectus qui se réfère à ce Programme a fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de la Commission de Contrôle du Secteur Financier du Luxembourg et a été notifié à l'Autorité des Marchés Financiers. Il est recommandé aux investisseurs de se reporter à la rubrique «facteurs de risques» du Prospectus. Le prospectus est disponible sur le site Internet de la bourse de Luxembourg (www.bourse.lu) et sur celui de la Société Générale (<http://prospectus.socgen.com>). Les Conditions Finales sont disponibles sur le site Internet de la Société Générale (<http://prospectus.socgen.com>).

(1) Hors fiscalité applicable et/ou frais liés au cadre d'investissement.



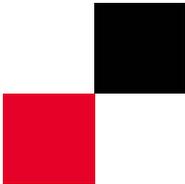
Primonial est une marque de Patrimoine Management & Associés
21 rue de la Banque 75002 Paris
Tél. : 01 44 21 71 09 - Fax : 01 44 21 71 23
Société par Actions Simplifiée au capital de 47 860 euros
N° enregistrement au fichier Banque de France : 201657042VB
RCS 484 304 696 Paris - N° ORIAS : 07 023 148
Filiale de BNP Paribas Assurance - Courtier de BNP Paribas REIM

Structuration effectuée par :
Société Générale Corporate & Investment Banking
17 cours Valmy - 92987 Paris - La Défense Cedex
Siège Social : Société Générale, 29 Boulevard Haussmann, 75009 Paris
552 120 222 RCS de Paris - Numéro APE : 651C
La Société Générale est un établissement de crédit de droit français
agréé par le CECEI

Carat Garanti 5

Termes et Conditions indicatifs

Frederic DESPAGNE
SG Paris
Dérivés Actions et Indices
SG Corporate & Investment Banking
01 42 13 65 40



Informations importantes

Les termes et conditions sont indicatifs et peuvent changer en raison des fluctuations de marché.

Avant tout investissement dans le produit décrit aux présentes (le « Produit » ou les « Titres »), toute personne investissant dans ce Produit (l'« Investisseur ») doit procéder, sans se fonder exclusivement sur les informations qui lui ont été fournies, à sa propre analyse des avantages et des risques du Produit du point de vue juridique, fiscal et comptable, en consultant s'il le juge nécessaire, ses propres conseils en la matière ou tous autres professionnels compétents. Sous réserve du respect des obligations que la loi met à sa charge, Société Générale ne pourra être tenue responsable des conséquences financières ou de quelque nature que ce soit résultant de l'investissement dans le Produit.

Les Investisseurs sont présumés avisés de toute loi applicable relative à la vente des Titres dans leur pays de résidence et il est de la responsabilité de toute personne souhaitant souscrire ou faire une demande connexe de s'assurer de son respect absolu des lois du territoire concerné, incluant l'obtention de toute autorisation gouvernementale ou autre qui pourrait être requise, le respect de toute autre formalité devant être observée et le paiement de toute taxe d'émission, de mutation ou autre exigibles sur ce territoire.

Ce Produit peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou dans certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes ou dans ces pays. Il appartient donc à chaque Investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à investir dans ce Produit.

Le présent document ne constitue pas une offre des Titres aux Etats-Unis et les Titres ne peuvent être ni offerts ni cédés aux Etats-Unis d'Amérique sans enregistrement ou exemption d'enregistrement conformément au « US Securities Act » de 1933 tel que modifié.

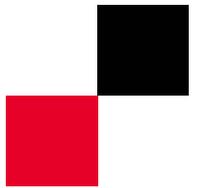
Lors de la souscription, de l'achat ou de la détention des Titres, les Investisseurs doivent être conscients d'encourir en certaines circonstances le risque de recevoir une valeur de remboursement inférieure à celle du montant nominal de leurs Titres.

L'attention des Investisseurs est attirée sur le fait que, d'ici à l'échéance, le prix de certains Produits peut connaître une volatilité importante en raison de l'évolution des paramètres de marché et plus particulièrement de l'évolution du cours du sous-jacent et des taux d'intérêts.

Pour certains Produits, en dehors des cas où Société Générale s'engage à assurer un marché secondaire, il n'existe pas de marché liquide sur lequel ces Produits peuvent être facilement négociés, ce qui peut avoir un impact négatif non négligeable sur le prix auquel ces Produits pourront être revendus.

Certains Produits comportent un effet de levier c'est à dire que soit (i) l'émetteur de ces Produits peut emprunter des fonds pour investir plus de 100% du montant investi initialement par l'Investisseur dans le(s) actif(s) sous-jacent(s) soit (ii) l'émetteur d'un sous-jacent peut emprunter des fonds pour investir plus de 100% de son actif dans d'autres actifs, ce qui implique dans les deux cas des risques supplémentaires. Ainsi, la valeur de ces Produits amplifiera les mouvements à la hausse comme à la baisse (i) dans la valeur des actifs sous-jacents ou (ii) dans la valeur de ces autres actifs, et ces Produits pourront perdre toute valeur.

Pour les Produits bénéficiant d'une garantie de la part de Société Générale ou de toute autre société du groupe Société Générale (ci-après le « Garant »), le paiement à la date d'exigibilité de toutes sommes dues au titre de ces Produits par le débiteur principal de l'obligation est garanti par le Garant, selon les termes prévus dans l'acte de garantie. Dans ce cas, l'Investisseur supporte in fine un risque de crédit sur le Garant.



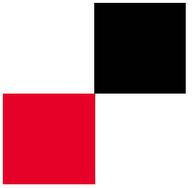
Lorsque des simulations de performances passées ou des performances passées sont présentées, les chiffres y afférents ont trait à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs. Lorsque des performances futures sont présentées, les chiffres relatifs à ces performances futures sont des prévisions qui ne constituent pas un indicateur fiable quant aux performances futures. En outre, si des performances passées ou des simulations de performances passées sont exprimées dans une devise qui n'est pas celle du pays de résidence de l'Investisseur, les gains éventuels peuvent se voir réduits ou augmentés en fonction des taux de change. Enfin, quand des simulations de performances ou des performances passées ou futures sont présentées, les gains éventuels peuvent également être réduits par l'effet de commissions, redevances ou autres charges supportées par l'Investisseur.

La documentation relative au Produit prévoira des modalités d'ajustement ou de substitution afin de prendre en compte les conséquences sur le Produit de certains événements extraordinaires pouvant affecter le ou les sous-jacents du Produit ou, le cas échéant, la fin anticipée du Produit.

Pour certains Produits avec une protection du capital, une telle protection du capital est uniquement garantie à la Date d'Echéance; et le prix des obligations sur le marché secondaire peut être inférieur à cette protection du capital pendant la vie du produit. De plus, l'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que cette protection de capital exige que l'Emetteur, le Garant et/ou leurs filiales entrent dans des opérations de couverture qui ont un coût et qui peuvent impacter le prix de marché, la liquidité ou la valeur des obligations, surtout en comparaison avec le prix de marché, la liquidité et la valeur des sous-jacents de l'obligation. L'Emetteur et le Garant ne sont aucunement responsables de telles conséquences et de leur impact sur l'investissement.

Pour toute information complémentaire sur les risques inhérents à ce Produit, merci de vous référer à la section facteurs de risques du Programme.

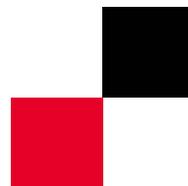
Si, dans le cadre de la Directive 2004/39/CE sur les Marchés d'Instruments Financiers (MIF), ou de toute autre disposition juridique ou réglementaire, une personne (la « Partie Intéressée ») est tenue de communiquer aux investisseurs potentiels toute rémunération que Société Générale verse à cette Partie Intéressée ou perçoit de cette Partie Intéressée au titre des Notes, la Partie Intéressée est responsable de la conformité à ces lois et réglementations.



Résumé

Les chiffres présentés dans ce Résumé peuvent varier selon les fluctuations du marché.

En cas de divergence entre ce Résumé et les Termes et Conditions Indicatifs de ce document, les Termes et Conditions Indicatifs prévaudront.

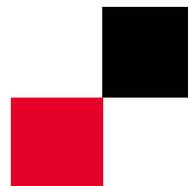


Termes et Conditions Indicatifs de l'obligation

*Ce document doit être lu conjointement avec le SG/SGA/SGOE Debt Issuance Programme Prospectus
(une copie de celui-ci est disponible sur demande)*

Partie 1

Emetteur	SG Option Europe
Garant	Société Générale
Devise	EUR
Montant de l'Emission	100 000 000
Prix d'Emission	99.86%
Valeur Nominale	1 000
Date d'Emission	01/09/09
Date d'Evaluation (0)	21/12/09
Date d'Echéance	21/12/17
Cotation	Luxembourg
Montant de Remboursement Final	L'Emetteur remboursera chaque obligation à la Date d'Echéance en accord avec la formule suivante : $\text{Valeur Nominale} \times \{100\% + \text{Max}[0 ; 100\% \times (S_1 / S_0 - 1)]\}$



Partie 2 (Définitions)

Les termes utilisés dans le Montant de Remboursement Final ci-dessus sont décrits dans cette Partie 2.

Date d'Evaluation (0) 21/12/09

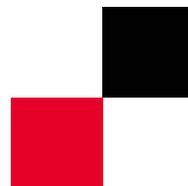
Date d'Evaluation (1) 14/12/17

Sous-jacent L'indice, tel que défini ci-dessous :

Nom de l'indice	Ticker	Sponsor de l'Indice	Agent de calcul	Bourse.
Stratégie QUAM Dynamique 15 (EUR)	SGMDSQ15 Index	Société Générale	Standard & Poor's (qui calcule et publie l'index) Société Générale (qui détermine les règles de l'indice et les méthodes de calcul)	Chaque bourse sur laquelle les titres compris dans l'indice sont cotés.

Cours de Clôture Tel que défini dans le Programme

S_i ; (i de 0 à 1), Cours de Clôture du Sous-jacent à la Date d'Evaluation (i)



Part 3 Divers

ISIN	FR0010789040
Règlement/Livraison	Euroclear France
Droit Applicable	Français
APE	France
Capital Garanti	100% de la Valeur Nominale à la Date d'échéance
Marché Secondaire	Société Générale s'engage, dans des conditions normales de marché, à donner de manière quotidienne des prix indicatifs pendant toute la durée de vie du produit avec une fourchette achat/vente de 1%.
Date limite de passage d'ordre	Les ordres d'achat des Notes devront être reçus par Société Générale au plus tard à 17h00 (heure de Paris) le 17/12/2009
Agent de Calcul	Société Générale
Commissions et autres Rémunérations	<p>Société Générale paiera aux personnes mentionnées ci-dessous (chacune, une "Partie Intéressée") les rémunérations suivantes au titre des services rendus par cette Partie Intéressée à Société Générale et indiqués ci-dessous.</p> <p>SG recevra une partie des frais de gestion du fonds sous-jacent et versera en contrepartie une commission annuelle au distributeur de 1.4% maximum par an.</p> <p>Toute information complémentaire relative aux rémunérations ci-dessus pourra être fournie par Société Générale à ses clients, sur demande. Si, dans le cadre de la Directive 2004/39/CE sur les Marchés d'Instruments Financiers (MIF), ou de toute autre disposition juridique ou réglementaire, une Partie Intéressée est tenue de communiquer aux investisseurs potentiels toute rémunération que Société Générale verse à cette Partie Intéressée ou perçoit de cette Partie Intéressée au titre des Notes, la Partie Intéressée est responsable de la conformité à ces lois et réglementations.</p>